

# COMMUNE DE SIROS

## COMPTE - RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Juillet 2014

(Convocation du 07-07-2014)

Le 11 Juillet 2014, à 20 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

Présents :

Mesdames CERAVOLO Evelyne, CHANGEAT Mireille, LAPLACE Marie-Pierre

Messieurs VOISINE Jean-Pierre, DISSARD Georges, FANFELLE Laurent, FLISS Benoit, FRANCISCO Antonio, HOUNIEU Bruno, SIVAZLIAN Philippe Alain CLOS .

Absents excusés : LABOUREUR-COLLART Cathy, procuration à Mme CERAVOLO, FERREIRA Virginie, procuration à Mme LAPLACE et LACILLERIE Christophe, procuration à Mr VOISINE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre VOISINE

### 1° - Personnel Communal

#### ✓ Service administratif

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Voisine. Ce dernier indique qu'il y a lieu de se positionner sur un poste à pourvoir au secrétariat, suite au départ de l'attachée. Les estimations établies par le CDG ont été présentées aux conseillers lors d'une réunion préalable.

Etant entendu que l'adjointe administrative 1° classe, actuellement en place, assurera les fonctions du poste de secrétaire de mairie, il propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 2° classe, pour 20 H semaine, à compter du 13 octobre prochain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,**

**DECIDE de l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2° classe, à compter du 13 octobre 2014, pour une durée hebdomadaire de 20 H.**

**CHARGE le Maire de procéder aux démarches administratives.**

#### ✓ Service technique

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au pôle remplacement renfort qui propose des remplaçants pour les services administratifs, scolaires mais également pour les espaces verts. Il indique que la Commune s'est rapprochée de ce service pour demander une intervention pour la journée du 15 juillet pour 8 H, compte tenu de l'absence des deux agents titulaires en place

✓ **Stagiaire** : Le Maire indique qu'un stagiaire est intervenu du 23 juin au 11 juillet 2014 dans le service technique communal. Ce stagiaire a donné toute satisfaction.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de remercier le stagiaire,**  
**Décide de lui allouer la somme de 300 €.**  
**Décide de prolonger son stage jusqu'au 1<sup>o</sup> aout, avec 100 € pour la 1<sup>o</sup> semaine, 150 € la 2<sup>o</sup> et 150 € pour la 3<sup>o</sup> semaine**  
**Décide de l'embaucher en contrat a durée déterminée pour 2 semaines du 4 au 15 aout**

✓ **Agent en congé de grave maladie** : Monsieur Voisine, en charge du dossier, rend compte à ses collègues des démarches entreprises pour trouver une solution à ce dossier litigieux .

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,**  
**DECIDE d'attendre les résultats de la prochaine expertise médicale du 8 juillet et l'avis du Comité Médical Intercommunal du 6 aout 2014, pour se prononcer sur le maintien ou non du  $\frac{1}{2}$  traitement.**

## **2<sup>o</sup> Ecole**

### ✓ **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du PEDT (Projet Educatif Territorial) ; il demande à ses collègues de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,**

**DONNE AVIS FAVORABLE au PEDT tel que présenté**  
**CHARGE le Maire de suivi administratif du dossier et de la mise en place des activités périscolaires dès la rentrée de septembre 2014.**

### ✓ **Transports Scolaires RPI - avenant**

La Commune, en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2) par délégation du Département, doit passer un avenant avec la société de transport afin d'intégrer la cinquième journée d'école (le mercredi). Il présente aux membres du conseil le cout annuel proposé par l'entreprise

Coût annuel <i>2013-2014</i> (H.T)	Total
Frais fixes annuels (H.T)	8 160.00 €
Frais annuels de conduite ( H.T)	5 984.00 €
Frais kilométriques annuels (H.T)	816.00 €
TOTAL ANNUEL DES CHARGES H.T.	14 960.00 €
T.V.A.	1 047.20 €
TOTAL ANNUEL DES CHARGES T.T.C.	16 007.20 €

Coût annuel <i>2014-2015</i> (H.T)	Total
Frais fixes annuels (H.T)	8 160 €
Frais annuels de conduite ( H.T)	7 480 €
Frais kilométriques annuels (H.T)	1 020 €
TOTAL ANNUEL DES CHARGES H.T.	16 660 €
T.V.A.	1 666 €
TOTAL ANNUEL DES CHARGES T.T.C.	18 326 €

*Afin d'intégrer le cinquième jour d'école, soit le mercredi,*  
**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Donne avis favorable à la proposition financière de l'entreprise, qui a reçu l'aval du**  
**Conseil Général, puisque l'avenant relatif à cette ½ journée supplémentaire du mercredi**  
**matin a été validé par le service : Déplacement et Aménagement du Territoire (pôle**  
**transport)**

### **3° - Commission Appel d'offres**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants à cette commission dont il est lui même président..

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **Nomme**

*En tant que membres titulaires:* M. Georges DISSARD, M. Jean-Pierre VOISINE et M. Bruno HOUNIEU

*En tant que membres suppléants:* Mme Evelyne CERAVOLO, M. Laurent FANFELLE et M. Antoine FRANCISCO

## **4° - Assainissement collectif :**

### **PFAC (Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 25 juin 2013 par la Commune de Siros portant sur l'harmonisation de la tarification de la PFAC à compter du 01.01.2014 sur l'ensemble des 3 communes adhérentes au Sivu Val de l'Ousse.

La PFAC est payé par le titulaire d'un permis de construire au Sivu Val de l'Ousse

Afin de se mettre en conformité, il y aurait lieu de fixer à 1(une) échéance le paiement et non 2 comme indiqué dans la dite délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 1 abstention, Décide que sur Siros, le paiement de la PFAC est fixé à 1 (une) échéance**

### **Siège du Sivu Val de l'Ousse**

Monsieur le Maire indique que le Sivu Val de l'Ousse doit déménager car l'emplacement actuel (à l'étage de la Mairie de Siros) ne convient plus (en particulier, il n'y a pas d'espaces en rez de chaussée pour l'accueil du public)

Il demande à ses collègues de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Donne avis favorable au déménagement du siège du Sivu Val de l'Ousse au 4 Rue principale à Poey de Lescar dans les locaux du SIAEP (Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau Potable)**

## **5° - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Ce projet de motion a été adressée, en même temps que la convocation à la présente réunion, à l'ensemble des conseillers municipaux, pour étude

*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

*Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF*

*prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.*

*En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).*

*La commune de SIROS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :*

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

*La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.*

*En outre, la commune de Siros estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.*

***C'est pour toutes ces raisons que la commune de SIROS, par 14 voix Pour et 1 voix Contre, soutient les demandes de l'AMF :***

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,***
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,***
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.***

## **6° - Eclairage Public**

Le Maire indique qu'il y a lieu d'acter la fermeture de l'éclairage public sur les rues de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Donne avis favorable à la fermeture de l'éclairage public sur l'ensemble des rues du village de minuit à 6 H**

**Charge le Maire d'établir l'arrêté correspondant**

Séance levée à 21 H 22

Ont signé les membres présents au registre

-----  
PANDO Christophe  
Maire

VOISINE Jean-Pierre  
1<sup>er</sup> adjoint

DISSARD Georges  
2<sup>ème</sup> adjoint

FRANCISCO Antonio  
3ème adjoint

CERAVOLO Evelyne  
4ème adjointe

**Mesdames :**

CHANGEAT Mireille

LAPLACE Marie-Pierre

FERREIRA Virginie  
Absente, Procuration à Laplace

LABOUREUR-COLLART Cathy  
Absente, Procuration à Ceravolo

**Messieurs :**

CLOS Alain

FANFELLE Laurent

FLISS Benoit

HOUNIEU Bruno

LACILLERIE Christophe  
Absent, Procuration à Voisine

SIVAZLIAN Philippe